

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

OBJET / GAIA : Tarifs location salle et matériel applicables au 1^{er} janvier 2024

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 17

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 20

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Marie Aristizabal, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Jean-Noël Magis, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition de Mme Aizpuru, adjointe, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de location des salles et du matériel à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Salle des sports

Associations de Cambo manifestation gratuite	150 € + 150 € tapis
Associations de Cambo manifestation payante	300 € + 150 € tapis
Associations Hors Cambo manifestation gratuite	700 € + 150 € tapis
Associations Hors Cambo manifestation payante	1 500 € + 150 € tapis
Privé	2 000 € + 150 € tapis

Mur à gauche

Associations de Cambo manifestation gratuite	75 €
Associations de Cambo manifestation payante	150 €
Associations Hors Cambo manifestation gratuite	500 €
Associations Hors Cambo manifestation payante	1 200 €
Privé	1 300 €

Annexe du mur à gauche et dojo

Associations de Cambo manifestation gratuite	30 €
Associations de Cambo manifestation payante	75 €
Associations Hors Cambo manifestation gratuite	90 €
Associations Hors Cambo manifestation payante	165 €
Privé	220 €

Zabalki

Associations de Cambo	90 €
Habitants Cambo	280 €
Hors Cambo	600 €
Dépôt de garantie	500 €

Siège du rugby

Associations de Cambo	90 €
Habitants Cambo	170 €
Hors Cambo	250 €
Dépôt de garantie	500 €

Halle d'animation

Animation à but non lucratif	Gratuité (caution 500 €)
<u>Animation à but lucratif</u>	
• Associations de Cambo	60 € (caution 500 €)
• Associations hors Cambo	200 € (caution 500 €)

Salle de réunion : Elorrimendi – Larrazkena – Centre multiservices

Associations de Cambo	gratuit
Association hors Cambo	29 €/heure
Associations de copropriétaires et privé	29 €/heure
Dépôt de garantie	500 €

Location matériel à l'intérieur de la salle des sports

Tables et chaises - Associations Cambo	gratuit
Tables et chaises – Association Hors Cambo	130 € tables – 130 € chaises
Chauffage - Associations Cambo	gratuit + carburant
Chauffage - Associations hors Cambo	130 € le chauffage + carburant
Estrade - Associations Cambo	160 €
Dépôt de garantie	200 €

Location matériel à l'extérieur de la salle des sports

Tables et chaises - Associations Cambo	gratuit
Chauffage - Associations Cambo	gratuit + carburant
Estrade - Associations Cambo	160 €
Dépôt de garantie	500 €

Location salles communales pour associations sportives et culturelles n'ayant pas de licenciés et non affiliées à une fédération

Associations Cambo	7 €/heure
Associations hors Cambo	15 €/heure

Obligation de fournir :

- Statuts de l'association (déclaration sous-préfecture)
- Assurance de l'association
- Diplôme du professeur
- Tarifs pratiqués
- Bilan moral et financier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza